

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 28-303-1922 Mutation.

n° 28-303-1922

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 février 1922

Numéro JO

n° 303 du 28/02/1922

Date du numéro

28 février 1922

### TEXTE INTÉGRAL

les interprètes indigènes de l'administration locale sont affectés ainsi qu'il suit: Saïd Ali, gouvernement et interprète suppléant à la justice Indigene : Mohamed Abdou, justice européenne ; Kaki Mohamed, justice indigène ; Mohamed Ali, district Issa ; Abdou Saad, police.